

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	2
Ode à l'épargnant français	2
QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	4
Les Français et la pierre	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE	7
Les ménages français toujours en mode écureuil	7
L'épargne du berceau à la majorité	11
LE COIN DE LA RETRAITE	15
Les seniors, la retraite, le travail et la santé	15
Qui sont les seniors qui ne sont ni en emploi, ni à la retraite ?	18
LE COIN DE LA SANTÉ	20
A la recherche des médecins traitants	20
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	22
Les femmes, l'épargne et la retraite	22
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	32
Tableau de bord des produits d'épargne	33
Tableau de bord des marchés financiers	34
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	35
Tableau de bord de la retraite	36

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

ODE À L'ÉPARGNANT FRANÇAIS



Près des trois quarts des Français déclarent mettre de l'argent de côté chaque mois par précaution, pour financer de futures dépenses, pour préparer leur retraite ou pour transmettre à leurs proches. Les épargnants sont le premier parti de France. Ils ne s'expriment guère, pourtant ils supportent les aléas de la conjoncture, les évolutions de la fiscalité et les modifications permanentes de la réglementation. Ils sont dénigrés, accusés de privilégier des produits peu rentables qui financent peu ou mal l'économie. Ils sont taxés de comportements spéculatifs. Ils peuvent être vilipendés car ils s'enrichissent en dormant. En ne dépensant pas leur argent, ils nuisent à la consommation et donc à la croissance. En quelques mots, il faut les enfermer. Ce peuple des épargnants est néanmoins indispensable pour combler les déficits publics de plus en plus élevés. Il est appelé à l'aide pour financer la transition énergétique.

L'épargne est le moteur du crédit, des fonds propres des entreprises. Elle est le cœur du réacteur de

l'économie. L'épargne d'aujourd'hui est l'investissement de demain et les emplois d'après-demain pour paraphraser l'ancien Chancelier allemand Helmut Schmidt. Au lieu de stigmatiser les épargnants, il faudrait les choyer. En France, il est de bon ton de répéter que les épargnants ne savent pas épargner, qu'il faut que l'État leur tienne en permanence la main. La France s'est ainsi dotée d'une imposante épargne réglementée, plus de 800 milliards d'euros, qui n'existe nulle part ailleurs. L'État a créé une kyrielle de produits qui sont autant de niches fiscales qui érodent le rendement des impôts, obligeant les pouvoirs publics, pour compenser les pertes, à en créer d'autres. L'épargnant français exploite au mieux les arcanes de la réglementation ; il est agile et pragmatique. Il est passé des SICAV monétaires, à fort rendement et peu fiscalisées à la fin des années 1980, aux fonds euros de l'assurance vie dans les années 1990-2000. Aujourd'hui, ils privilégient le Livret A qui rapporte sans risque 3%. Leurs choix sont en phase avec leurs priorités, sécurité et liquidité, fiscalité la plus faible possible.

Les épargnants français sont-ils financièrement bien traités ? En

raison du tropisme de l'épargne réglementée, ils passent bien souvent à côté de placements plus rémunérateurs qui font la joie de leurs homologues néerlandais, britanniques ou américains. Dans ces pays, l'aversion aux risques y est certes plus faible et la concurrence entre les établissements financiers plus élevée. L'épargne plus rare aux États-Unis qu'en France est donc plus recherchée et mieux rémunérée

comme le prouve le nouveau livret d'épargne d'Apple qui propose du 4,15 % annuel. L'épargnant français pourrait sans nul doute accéder à des produits plus rémunérateurs si l'accès au non coté était démocratisé ou si l'offre en produits structurés était étoffée. Mais, au-delà des produits, ce sont les épargnants qui décideront et en la matière, ils ont toujours raison.

Jean-Pierre Thomas

QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

LES FRANÇAIS ET LA PIERRE

L'immobilier demeure-t-il une priorité sur le plan patrimonial pour les ménages ?

La dernière enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE confirme que les Français placent toujours l'immobilier au centre de leurs préoccupations même si, avec l'inflation, le maintien d'un fort volant d'épargne de précaution est en 2023, la préoccupation numéro 1. Les Français estiment que la possession de la résidence principale est la meilleure solution pour préparer financièrement sa retraite. Le patrimoine non financier des ménages qui s'élevait, en 2021, à 9 933 milliards d'euros était consacré, pour plus de 4 200 milliards d'euros, aux logements. 61 % des ménages détiennent au moins un appartement ou une maison. Le taux de possession de la résidence principale qui a longtemps progressé stagne depuis 2009. Il est passé ainsi de 43 % en 1968 à 58 % en 2009. Il était de 57,5 % en 2021. L'augmentation du prix des logements qui a doublé en une vingtaine d'années réduit les possibilités pour les jeunes ménages et les primo-accédants d'acheter un bien immobilier. La hausse des taux

d'intérêt qui s'est amorcée à compter de l'été 2022, doublée d'un durcissement des conditions d'accès aux prêts n'a fait que renforcer les difficultés d'accession à la propriété pour une part croissante de la population française. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à estimer que la pierre n'est plus la clef de voûte du patrimoine. Son prix explique cette évolution ainsi qu'une plus forte appétence à la mobilité. Pour les plus de 35 ans, en revanche, l'investissement immobilier locatif et la pierre papier sont au cœur des préoccupations patrimoniales. Ces dernières années, un processus de concentration dans l'immobilier locatif s'est opéré. 3,5 % des ménages détiennent, selon l'INSEE, 50 % des biens loués. Un quart des ménages sont, en France, propriétaires de plus des deux tiers des logements possédés par des particuliers.

La pierre papier attire un nombre de plus en plus important d'épargnants. Quelles sont les raisons de ce succès ?

La collecte nette des fonds immobiliers accessibles au grand public a atteint, en 2022, selon l'Association Française des Sociétés

de Placement Immobilier (ASPIM), un niveau record de 16,1 milliards d'euros, en hausse de 47 % sur un an. Le principal vecteur de la collecte pierre papier est assuré par les Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). La collecte de ces dernières a atteint 10,2 milliards d'euros en 2022 soit 60 % de la collecte totale. Elle a progressé de 37 % par rapport à l'année 2021 et a dépassé de 9 % le précédent record de 2019. La pierre papier doit son succès à sa simplicité et son rendement. Les ménages qui acquièrent des parts d'OPCI ou de SCPI sont délestés des contraintes inhérentes à la gestion des biens immobiliers (locataires, entretien, etc.). Ils bénéficient de l'effet de mutualisation qu'offre le passage par des fonds ou des SCPI. Ils sont également attirés par la rentabilité qu'offre ce type de placement, plus de 4 % en moyenne, ces dernières années. Ces derniers sont, en outre, logeables dans des contrats d'assurance vie ou des Plans d'Épargne Retraite. Une part croissante de la collecte s'effectue via les unités de compte. En tenant compte de la détention de ces dernières, le nombre d'épargnants détenant des parts de fonds immobiliers non cotés atteint 4 millions.

La rentabilité des placements immobiliers n'est-elle pas mal appréciée par les épargnants ?

La rentabilité d'un investissement locatif est plus complexe à calculer

que celle d'un livret bancaire, d'un fonds euros ou d'une action. Le rendement locatif « brut – brut » correspond au ratio des loyers perçus par rapport au prix d'acquisition du bien incluant les frais de notaire, le cas échéant, les intérêts des crédits et le montant des éventuels travaux réalisés. Le rendement net est calculé en déduisant des loyers les charges (charges de copropriété et assurances). Pour avoir une vision fine, le bailleur doit calculer son rendement net après impôt (impôt sur le revenu et taxe foncière). La rentabilité d'un bien locatif dépend donc de nombreux critères, le prix d'achat, le montant des loyers et des charges ainsi que celui des impôts. Plus le prix d'acquisition est élevé, plus la rentabilité risque d'être faible. L'état de la demande locative influe, par ailleurs, sur le montant du loyer et sur le taux d'occupation. Le choix du régime fiscal peut également avoir une incidence sur le rendement de l'investissement. L'investisseur peut bénéficier d'un système de réduction d'impôt (Pinel), choisir le régime du microfoncier ou opter par exemple pour le régime de la location meublée non professionnelle qui permet d'amortir fiscalement son bien. L'écart de rendement entre les villes et en fonction des biens est important. La rentabilité brute moyenne se situe autour de 5 %. En net, elle avoisine 3 %, sachant que dans certaines agglomérations, elle peut être proche de 1 %.

Des publicités mettent en avant des rendements autour de 10 %, faut-il se méfier ?

Certaines villes peuvent s'illustrer par des prix d'acquisition faibles, pour des biens fortement demandés (types studio, deux ou trois pièces), et offrir ainsi des rendements élevés, mais cela demeure l'exception. Il convient ainsi de se méfier comme pour tout placement des promesses qui sortent de l'ordinaire. Il faut avoir en tête que les professionnels de l'immobilier dans le cadre de la gestion d'actifs immobiliers (bureaux, centres de logistiques, des commerces, centres commerciaux) dégagent des rentabilités de 5 à 8 %.

La hausse des taux d'intérêt remet-elle en cause les placements immobiliers ?

La hausse des taux renchérit le coût d'acquisition et dégrade par

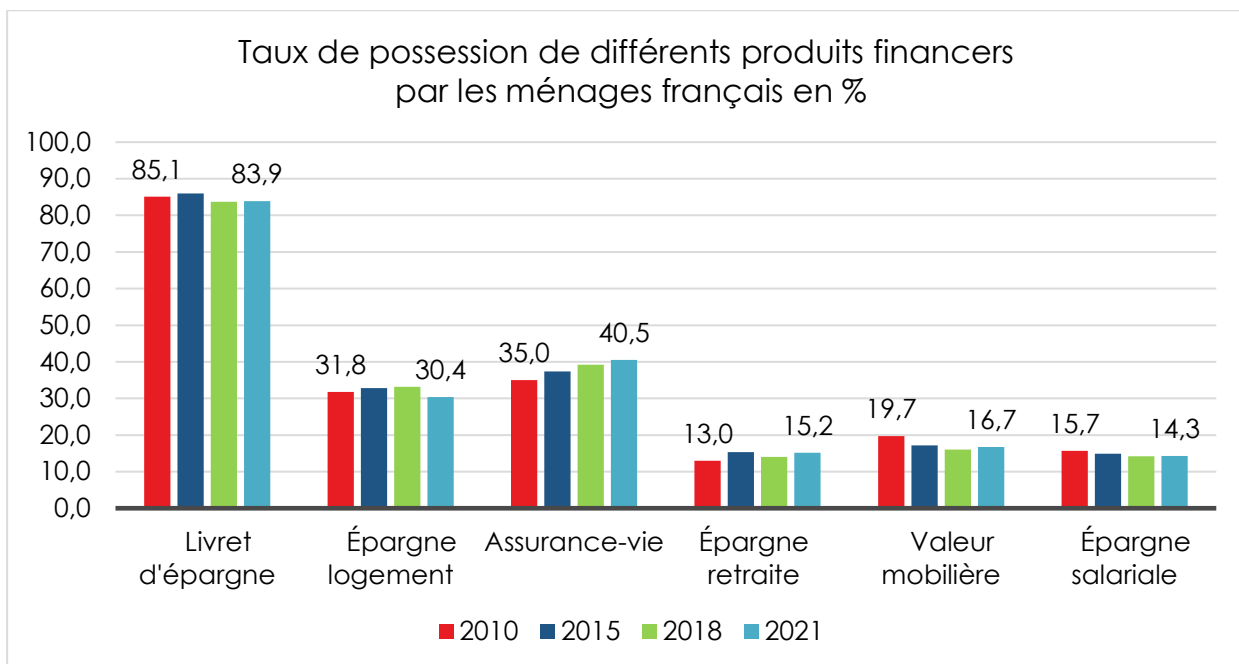
ricochet la rentabilité de l'investissement locatif. Les loyers ont vocation à suivre l'inflation mais le gouvernement a introduit un mécanisme de plafonnement à 3,5 %. Cette mesure censée s'achever le 30 juin pourrait être prorogée jusqu'à la fin de 2024. L'autre facteur à prendre en compte en ce qui concerne la rentabilité de l'investissement est l'appréciation des biens immobiliers. La forte augmentation de leur valeur permettait de dégager d'importantes plus-values qui s'ajoutaient aux revenus. Or, avec la hausse des taux, les prix sont, en France, en léger recul. Ce phénomène pourrait se poursuivre sur l'ensemble de l'année 2023. Si pour le moment, un krach immobilier ne semble pas d'actualité, une légère correction est attendue après de nombreuses années de hausses rapides.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

LES MÉNAGES FRANÇAIS TOUJOURS EN MODE ÉCUREUIL

La France est un pays de cocagne pour l'épargne. En France, 89 % des ménages disposent d'au moins un produit financier. 61 % ont un patrimoine immobilier et 16 % ont un patrimoine professionnel. 16 % de la population a ces trois types de patrimoines.

84 % des ménages avaient au moins, selon l'INSEE, en 2021, un livret d'épargne, 30 % ont un produit d'épargne et 40 % un contrat d'assurance vie. 15 % ont un produit d'épargne retraite. 17 % disposent de valeur mobilière et 14 % ont au moins un produit d'épargne salariale.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Si la majorité de l'effort d'épargne est portée par les 20 % les plus aisés, que la conjoncture soit bonne ou mauvaise, les Français mettent de l'argent de côté, du moins 70 % d'entre eux.

PRÈS DE 160 MILLIARDS D'EUROS VERSÉS EN 2022 SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE

Les ménages français maintiennent un important effort d'épargne depuis plus de trois ans. En 2022, ils ont mis de côté, selon la Banque de France (stat

info épargne et patrimoine financier des ménages T4 2022), 158,7 milliards d'euros soit un niveau équivalent à celui de 2021 (161,1 milliards d'euros). Ce flux est inférieur à celui de 2020, année marquée par les confinements (202,1 milliards d'euros). Il reste néanmoins nettement supérieur à son niveau d'avant la crise sanitaire (101 milliards d'euros sur la période 2015-2019).

Cette propension à épargner demeure forte, comme le prouve la collecte de l'épargne réglementée. Elle a été également soulignée par l'enquête du mois d'avril menée par l'IFOP et le CECOP au profit d'AG2R LA MONDIALE, Amphitéa et Le Cercle de l'Épargne. Selon cette enquête, 65 % des Français privilégient la réduction de leurs dépenses pour faire face à la baisse de leur pouvoir d'achat en lien avec la résurgence de l'inflation. Seulement 27 % ont indiqué qu'ils pourraient être amenés à puiser dans leur épargne. 22 % des Français ont, par ailleurs, l'intention d'épargner davantage que dans le passé.

UNE RÉALLOCATION EN DOUCEUR DE L'ÉPARGNE EN FAVEUR DES PRODUITS DE MARCHÉ

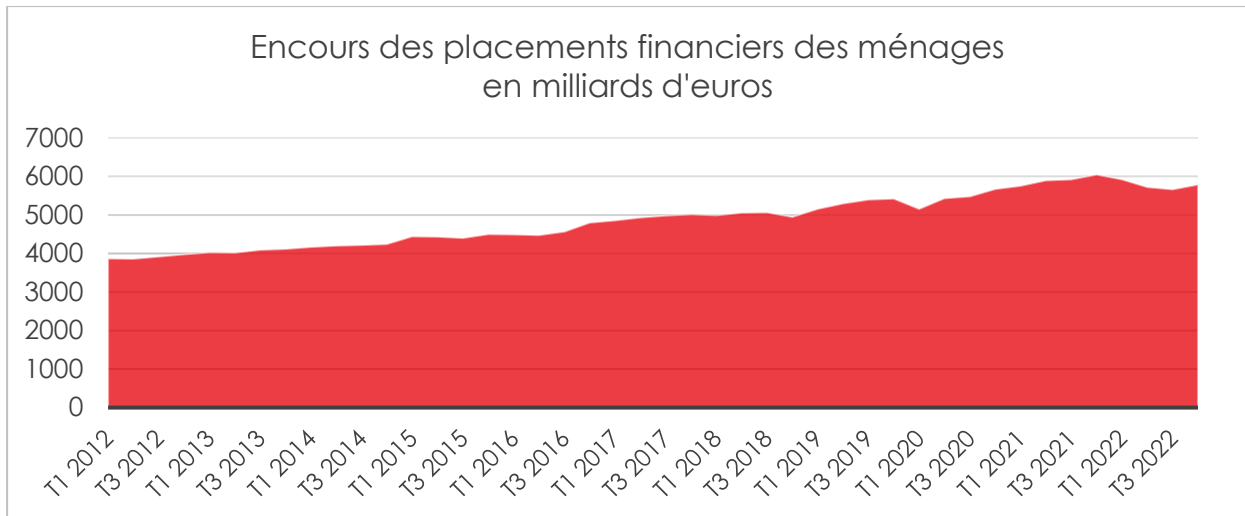
Au quatrième trimestre 2022, le flux trimestriel net de placements des ménages s'est élevé à 26,8 milliards, en recul de 15,1 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent. L'épargne investie en produits de

taux diminue (14,8 milliards d'euros après 34,6 au troisième trimestre), en raison d'un flux net négatif sur les dépôts à vue (-14,1 milliards d'euros). En revanche, les flux nets d'actifs sous forme de produits de fonds propres augmentent (14,2 milliards d'euros, contre 7,5 au troisième trimestre). Les ménages ont augmenté leurs versements en unités de compte sur les contrats d'assurance vie (8,8 milliards d'euros contre 4,9 au troisième trimestre).

Les premières données collectées par la Banque de France pour le premier trimestre 2023 témoignent d'une forte progression des flux d'épargne vers les produits réglementés et d'un dégonflage des dépôts à vue (-18,2 milliards).

PRÈS DE 5 800 MILLIARDS D'EUROS DE PATRIMOINE FINANCIER

Le patrimoine financier brut des ménages français s'élevait, selon la Banque de France, en France, au quatrième trimestre 2022, à 5 785 milliards d'euros. Au cours du dernier trimestre 2022, il a progressé de 122,5 milliards d'euros du fait du rebond des cours boursiers et du maintien de flux financiers positifs. Sur un an, le patrimoine financier des ménages est, en revanche, en baisse de 260,9 milliards d'euros, en raison de la perte de valeur des actifs sur cette période.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Au quatrième trimestre 2022, l'encours des produits de taux s'élevait à 3 638 milliards d'euros. Il représentait 63 % de celui du patrimoine financier. Le numéraire et les dépôts à vue enregistraient un encours de 797 milliards d'euros, en recul de 20 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent en raison d'arbitrages en faveur de l'épargne réglementée. L'encours de celle-ci a atteint, au quatrième trimestre 2022, le niveau record de 874 milliards d'euros, contre 862 milliards d'euros au trimestre précédent.

L'encours de l'assurance vie et de l'épargne retraite en fonds euros était de 1 470 milliards d'euros au quatrième trimestre 2022.

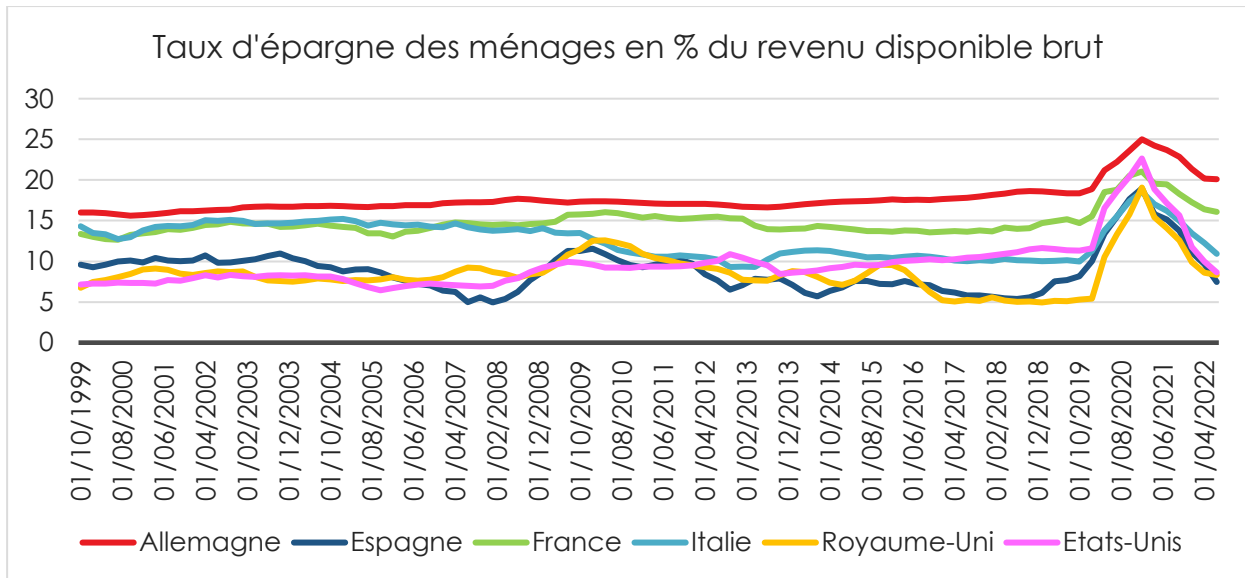
Sur les 2 070 milliards d'euros de produits de fonds propres détenus par les ménages, 326 milliards d'euros l'étaient sous forme d'actions cotées. L'assurance vie et l'épargne retraite

en unités de compte représentaient 436 milliards d'euros.

LA FRANCE TOUJOURS DANS LE HAUT DU CLASSEMENT POUR LE TAUX D'ÉPARGNE

À fin 2022, le taux d'épargne en France n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire. Cette situation est également constatée en Allemagne et au Royaume-Uni. En revanche, en Italie et en Espagne, ce taux a retrouvé le niveau qu'il avait avant la pandémie. Aux États-Unis, il est même inférieur, en étant à son plus bas niveau depuis 2008.

Au quatrième trimestre 2022, le taux d'épargne était, en France, de 16,3 % du revenu disponible brut, contre 16,1 % au troisième. Pour l'ensemble de l'année, le taux d'épargne était de 18,6 % du revenu disponible brut, contre 15 % avant la crise sanitaire. Le taux d'épargne financière s'est élevé à 8,8 %.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

L'ÉPARGNE DU BERCEAU À LA MAJORITÉ

Pour bien épargner, il faut, dit l'adage, commencer tôt. L'ouverture d'un livret A à la naissance fait partie des rites initiatiques. Apprendre aux enfants à ne pas dépenser l'ensemble des étrennes est une règle d'éducation amplement partagée. Le gouvernement l'a bien compris en proposant la création d'un nouveau produit d'épargne qui vise à financer la transition énergétique. Les nouvelles générations sont ainsi appelées à réparer les erreurs des générations précédentes. Au-delà de ce nouveau produit, quels sont les produits d'épargne destinés aux jeunes et à qui appartient l'argent des mineurs ?

UN NOUVEAU PRODUIT D'ÉPARGNE POUR LES JEUNES POUR SAUVER LA PLANÈTE

Dans le cadre du projet de loi relatif à l'industrie verte, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a décidé la création d'un nouveau produit : le « plan d'épargne avenir climat » destiné aux jeunes de moins de 18 ans et au financement de la transition énergétique. Ce plan pourra être ouvert auprès des banques ou des assureurs et les versements seront plafonnés à 23 000 euros, soit un peu plus que le Livret A (22 950 euros).

Ce plan qui pourra être ouvert dès la naissance des enfants et jusqu'à leur 18^e anniversaire est un mix entre les livrets réglementés et le Plan

d'Épargne Retraite (PER). L'argent versé sur ce plan sera bloqué jusqu'à la majorité du titulaire quand les sommes d'un PER le sont jusqu'à l'âge de départ à la retraite. Le régime fiscal applicable sera celui du Livret A, à savoir la neutralité fiscale et sociale (soit zéro fiscalité et zéro prélèvements sociaux).

Les fonds ne seront pas garantis en temps réel comme c'est le cas pour les livrets réglementés ou les fonds euros de l'assurance vie. En revanche, une possible garantie en capital à terme est évoquée, ce qui ressemble aux fonds eurocroissance des contrats d'assurance vie. Une sécurisation progressive en fonction de l'âge sera réalisée par les gestionnaires, ce qui s'apparente à la gestion profilée des PER.

À la différence du Livret A, la rémunération ne sera pas fixée par les pouvoirs publics. Le ministre de l'Économie a simplement indiqué que le placement étant à long terme, son rendement était susceptible d'être relativement attractif.

Le plan d'épargne avenir climat surfe sur la volonté des jeunes générations de s'engager en faveur de la transition énergétique. Le gouvernement entend inciter les parents à ouvrir ces plans en lieu et place ou en complément des livrets A ou des livrets jeunes.

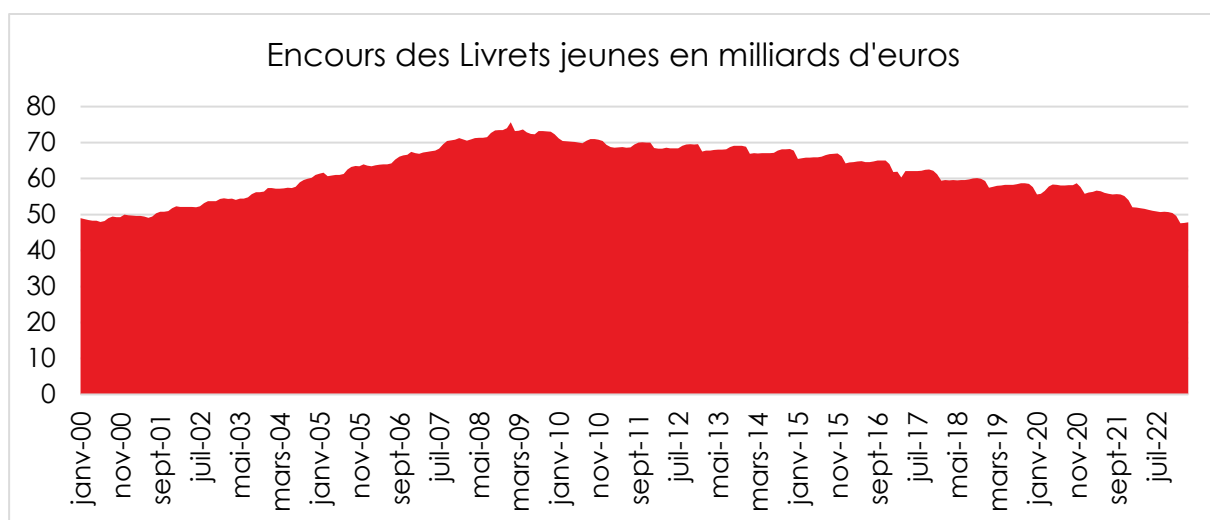
Le plan d'épargne avenir climat n'est pas le premier fléché développement durable. Figurent dans cette catégorie le Livret de Développement Durable et Solidaire et les fonds ISR. Depuis l'adoption de la loi PACTE, les assureurs sont tenus de proposer aux assurés des fonds ISR dans le cadre des contrats multi-supports (assurance vie ou PER). Dans le cadre des Plans d'Épargne Entreprise, les gestionnaires d'actifs doivent également faire figurer des fonds ISR dans leurs offres.

Le ministre de l'Économie s'est fixé un objectif de collecte d'un milliard d'euros pour la première année. Les parents et grands-parents pourront être sensibles à l'idée que les sommes épargnées seront bloquées jusqu'à la majorité du titulaire, même si en France la liquidité est sacrée. La question de la garantie du capital à terme sera sans nul doute regardée de près par les parents. Ce nouveau produit d'épargne épouse

parfaitement les spécificités de l'épargne française faite de niches fiscales et de dispositifs plus ou moins réglementés.

LES LIVRETS JEUNES, UN PRODUIT QUI N'A PAS RENCONTRÉ SON PUBLIC

Les livrets jeunes sont réservés à toute personne âgée de 12 à 25 ans. Son plafond est faible, 1 600 euros (hors intérêts capitalisés). Le taux d'intérêt annuel est librement fixé par les banques, mais doit être au moins égal à celui du Livret A, soit au minimum 3 % au 1^{er} février 2023. À compter du 25^e anniversaire du titulaire, le Livret Jeune est clos. À la différence du nouveau plan de Bruno Lemaire, le Livret Jeune est complètement liquide. L'encours des livrets jeunes, en baisse constante depuis 2007, est inférieur à 5 milliards d'euros (4,7 milliards d'euros à fin mars 2023 selon la Banque de France).



Cercle de l'Épargne – Banque de France

LE PEA JEUNES OU COMMENT INVESTIR SUR LES MARCHÉS « ACTIONS »

Les jeunes adultes majeurs rattachés au foyer fiscal de leurs parents peuvent depuis la loi PACTE du 22 mai 2019 disposer d'un PEA. Ils doivent être âgés de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans quand ils poursuivent leurs études. Avant l'entrée en vigueur de la loi Pacte, l'ouverture d'un PEA était uniquement réservée aux personnes ayant la qualité de contribuable (qu'ils soient imposables ou non), ce qui n'était pas le cas des « jeunes rattachés ». Les versements sont plafonnés à 20 000 euros. Ce montant vient en déduction de l'enveloppe des parents pour le PEA classique.

LES AUTRES POSSIBILITÉS, L'ASSURANCE VIE, LE PER ET L'ÉPARGNE LOGEMENT

Il est possible d'ouvrir pour ses enfants ou petits-enfants un contrat d'assurance vie, un PER ou un plan d'épargne logement. Les avantages de l'assurance vie étant plus importants après huit ans (abattement de 4 600 euros pour une personne seule ou de 9 200 euros pour un couple), il est intéressant de l'ouvrir le plus tôt possible même si les montants qui y sont versés sont faibles.

L'ouverture d'un Plan d'Épargne Retraite permet de bénéficier d'une déduction fiscale limitée pour un mineur sans revenus à 10 % du

plafond annuel de la Sécurité sociale. Les sommes capitalisées sur un PER peuvent être utilisées, avant l'âge de la retraite, pour financer l'acquisition de la résidence principale.

Même si le produit a perdu en attractivité depuis 2018, il est possible d'ouvrir un Plan d'Épargne Logement qui ouvre droit à un prêt en vue de l'acquisition de la résidence principale ou à la réalisation de travaux au sein de cette dernière. Il est également possible d'ouvrir un compte d'épargne logement.

À QUI APPARTIENT L'ÉPARGNE DES ENFANTS ?

À la naissance des ou des petits-enfants, les parents ou les grands-parents leur ouvrent des livrets d'épargne et y versent de l'argent que ce soit à Noël, pour les anniversaires ou à l'occasion d'autres événements.

À qui appartient l'argent des mineurs, les parents peuvent-ils en profiter ? La réglementation est claire, les sommes sur les livrets sont la propriété de leur titulaire, qu'il soit majeur ou mineur. Néanmoins, dans le cas d'un enfant mineur, qui ne dispose pas de capacité juridique, les parents sont de droit en charge de la gestion de l'épargne. Si l'autorité parentale est exercée en commun par les deux parents, chacun d'entre eux est administrateur légal. Dans les autres cas, l'administration légale

appartient à celui des parents qui exerce l'autorité parentale en vertu de l'article 382 du Code civil. Que recouvrent les actes de gestion ? Logiquement, les opérations ne doivent pas nuire aux intérêts de l'enfant. Si avant ses 16 ans, les parents peuvent effectuer des opérations sans lui demander son consentement, il en est autrement après. Certaines banques souhaitent que les retraits effectués par les parents se fassent en agence et non en ligne. Par ailleurs, pour les opérations qui dépassent la perception des revenus de l'épargne placée, comme un retrait de capital ou la fermeture d'un livret, la

présence des deux parents exerçant l'autorité morale est nécessaire. Pour le Livret Jeune, seul le titulaire peut réaliser des opérations en vertu de l'article R221-89 du Code monétaire et financier. Il en est de même pour le Plan d'Épargne Logement. Seul le titulaire peut effectuer un retrait sur son plan. Cette opération entraîne automatiquement la clôture du PEL. Dans tous les cas, en cas d'abus, les enfants peuvent se retourner contre leurs parents. Les placements étant issus du revenu du travail des mineurs ou de donations, leurs représentants légaux doivent pouvoir justifier auprès de leur enfant l'utilisation de cette épargne.

LE COIN DE LA RETRAITE

LES SENIORS, LA RETRAITE, LE TRAVAIL ET LA SANTÉ

La France se caractérise par un faible taux d'emploi après 60 ans, inférieur à la moyenne européenne. À 60 ans, plus de la moitié de la population a déjà quitté le marché du travail : 22 % sont inactifs (invalidité, maladie...), 7 % au chômage et 29 % déjà en retraite. Comme l'a souligné l'enquête 2023 du Cercle de l'Épargne, une majorité de Français souhaitent partir à 62 ans voire avant à la retraite (80 %). De nombreux actifs redoutent de devoir travailler au-delà de 60 ans. Selon le Crédoc, 68 % craignent de ne pas être suffisamment en bonne santé pour aller jusqu'à la retraite et 52 % sont inquiets d'une éventuelle baisse de leurs revenus à la fin de leur carrière professionnelle. Ces inquiétudes concernent toutes les catégories sociales. Les femmes sont celles qui manifestent le plus de craintes pour leur retraite (75 % d'entre elles indiquent que leurs pensions sont ou seront insuffisantes pour vivre correctement).

LA PROBLÉMATIQUE DE LA SANTÉ

À partir de 40 ans, la question de la santé se pose pour les actifs. Deux tiers des 40/59 ans indiquent que c'est la principale inquiétude en ce

qui concerne la possibilité de travailler au-delà de 60 ans. Plus d'un tiers d'entre eux se disent particulièrement inquiets. Ils craignent avant tout la fatigue, la lassitude, et une perte de motivation (52 %). Ils sont le même nombre à craindre la baisse du pouvoir d'achat. Ils préféreraient être à la retraite pour stabiliser leurs revenus. Fort logiquement, les ouvriers mettent plus en avant que les autres les problèmes de santé (72 %). Ce taux est de 69 % chez les professions intermédiaires. 58 % des ouvriers et 52 % des employés soulignent que la perte de revenus les incite à vouloir partir le plus tôt possible à la retraite. Les cadres sont tout de même 62 % à redouter de ne pas pouvoir poursuivre leur carrière jusqu'à son terme pour raison de santé. Ils craignent plus souvent que le reste des actifs la lassitude et la démotivation (56 %). Ils mettent également en avant la prise en charge de personnes dépendantes (parents). Ils indiquent qu'ils craignent par ailleurs des problèmes d'intégration et de compétences, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies. En raison peut-être d'un éloignement plus important de l'âge de départ à la retraite, les 40-

49 ans se déclarent plus inquiets que les 50-59 ans, à la fois pour leur santé (71 % contre 63 % des 50-59 ans) et par la perspective d'une perte de motivation (55 % des 40-49 ans, contre 48 % des 50-59 ans).

UNE CRAINTE CROISSANTE DE NE PAS ÊTRE À LA HAUTEUR

Selon la DARES, en 2019, 37 % des salariés déclaraient ne pas se sentir capables de tenir dans leur travail jusqu'à la retraite. Avec le développement des métiers de la logistique, la pénibilité a eu tendance à s'accroître ces vingt dernières années. 41 % des actifs déclaraient en 2019 devoir porter des charges lourdes contre 22 % en 1984. Le travail à flux tendu a également intensifié le rythme de travail. 55 % des actifs doivent, dans le cadre de leur travail, répondre à des demandes exigeant des réponses immédiates, contre 28 % en 1984.

La proportion de Français qui s'estiment en bonne santé diminue depuis la fin des années 1990. Elle est passée de 90 % en 1997 à 79 % en 2023. La sensibilité aux questions de santé est, par ailleurs, en forte augmentation. 72 % de la population âgée de 15 ans et plus déclare qu'être en meilleure santé constitue un de leurs principaux objectifs de vie. Ce taux était de 47 % en 2000.

Les femmes sont plus préoccupées par les possibles difficultés de santé qui pourraient les empêcher de poursuivre leur carrière (71 %, contre 65 % des hommes) et par une baisse possible de leur niveau de vie (57 %, contre 49 % des hommes). Les femmes sont traditionnellement plus soucieuses de leur santé que les hommes. Leur niveau de rémunération étant inférieur à celui des hommes, elles sont plus inquiètes que ces derniers à l'évolution de leur niveau de vie. Les femmes employées ou exerçant des professions intermédiaires sont particulièrement inquiètes pour leur santé en fin de carrière, respectivement 71 % et 74 %. Cela concerne tout particulièrement les femmes travaillant dans les métiers de l'éducation, de la santé, des services à la personne ou du commerce. Les femmes mettent également en avant les contraintes de la vie familiale pour expliquer leurs craintes en matière de santé. Selon la DARES, 57 % des mères d'enfants en bas âge ne se sentent pas en capacité de tenir jusqu'à la retraite, contre 43 % des jeunes pères, 36 % des femmes sans enfants et 31 % des hommes sans enfants.

LA CONTRAINTE DU POUVOIR D'ACHAT ET LA PEUR DE LA PRÉCARISATION

Si les Français souhaitent partir tôt à la retraite (comme l'a confirmé l'enquête 2023 du Cercle de

l'Épargne), ils n'entendent pas pour autant sacrifier leur pouvoir d'achat après la cessation de leurs activités professionnelles. Les ouvriers, en raison de la pénibilité des emplois occupés, sont les plus favorables à partir le plus tôt possible à la retraite. Les cadres sont plus nombreux à souhaiter poursuivre au-delà de l'âge légal leur travail. Malgré les incitations des pouvoirs publics, les actifs de 40 à 59 ans sont peu nombreux à envisager la retraite progressive qui permet de concilier un travail à temps partiel avec la perception d'une partie des pensions de retraite. Les cadres sont plus favorables que la moyenne de la population à terminer leur carrière professionnelle en indépendant. Ce statut permet en outre de cumuler facilement retraite et travail. La solution du travail indépendant est perçue comme un moyen de passer progressivement à la retraite. Les ouvriers et les employés craignent de se voir imposer en fin de carrière des emplois à temps partiel ou en CDD. Ces craintes ne recoupent que partiellement les statistiques officielles, parmi les 55-64

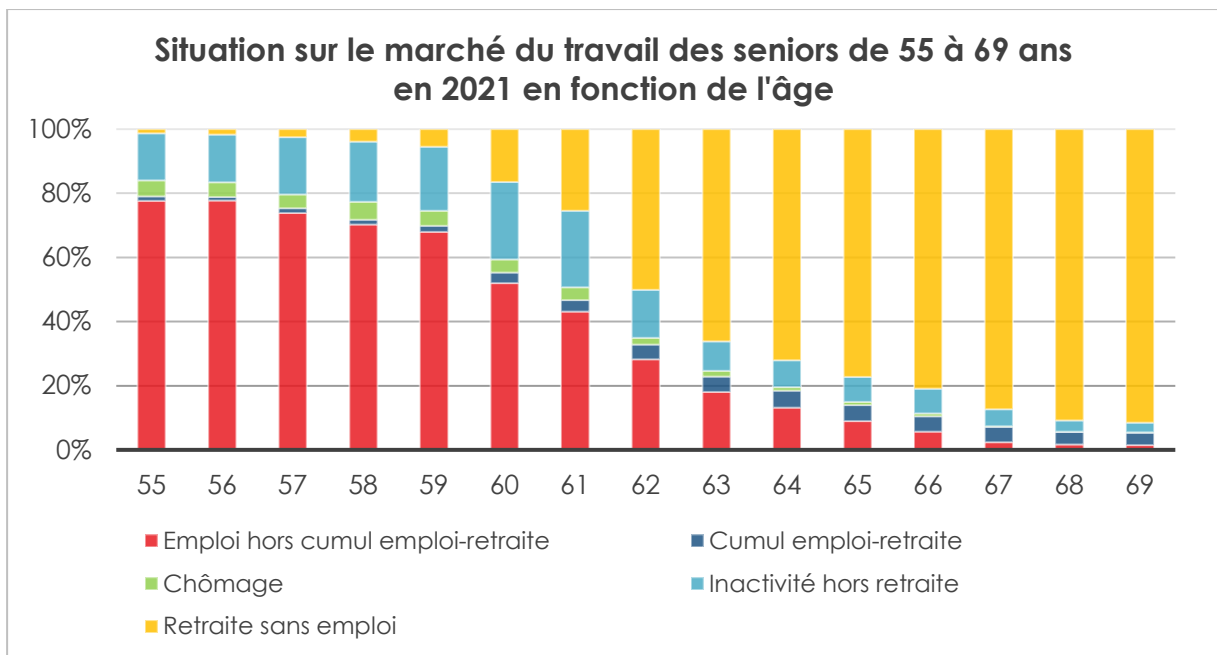
ans qui sont encore en emploi, 83 % sont salariés. Seuls 6 % des salariés de 55 à 64 ans étaient en contrat à durée limitée (CDD, Intérim, contrat aidé...), contre 13 % en moyenne. Les salariés seniors sont un peu plus souvent à temps partiel (23 % des 55-64 ans en moyenne, contre 19 % de l'ensemble des actifs), mais cette différence tient avant tout du volontariat et elle est essentiellement due aux salariés cumulant emploi et retraite,

La question de l'emploi des seniors renvoie à des problématiques diverses et complexes en lien avec la santé, l'adaptation des conditions de travail et le contenu de ce dernier. L'amélioration du taux d'emploi des 55/64 ans passe par des efforts en matière de pénibilité, de formation et d'organisation du travail. Les entreprises ont axé leur discours managérial sur les générations Y et Z. Elles doivent ainsi adapter leurs messages et formaliser des actions en faveur des générations baby-boomers et X.

QUI SONT LES SENIORS QUI NE SONT NI EN EMPLOI, NI À LA RETRAITE ?

En 2021, en France hors Mayotte, la majorité des 55-69 ans étaient principalement à la retraite (43 %) ou en emploi (41 %). Les 16 % restant ne sont ni en emploi ni en retraite. Selon l'INSEE, ils sont soit au chômage (3 %), soit inactifs (ni en emploi ni au chômage au sens du Bureau international du travail) sans percevoir de pension de retraite (13 %). Parmi ces 16 %, les femmes sont majoritaires (60 %). Cette surreprésentation est liée à des carrières incomplètes qui retardent

l'atteinte du taux plein. Les personnes concernées préfèrent attendre l'âge de la retraite à taux plein afin de ne pas subir de décote. Les personnes de 55 à 61 ans qui sont sans emploi et qui ne sont pas à la retraite se caractérisent par un faible niveau de formation. Les personnes au chômage le sont en moyenne depuis trois ans. Ce sont souvent d'anciens cadres qui gèrent ainsi leur fin de carrière en attendant d'avoir le nombre de trimestres suffisants.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

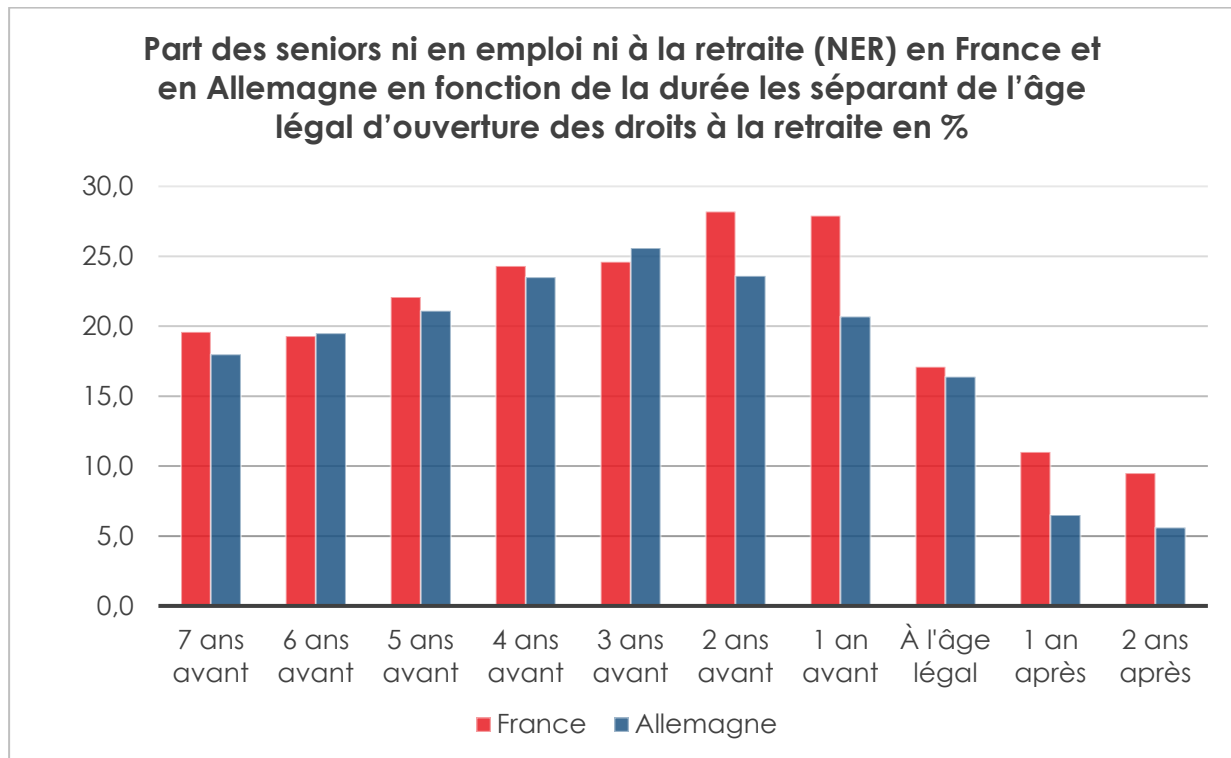
La proportion de seniors qui ne sont ni en emploi, ni à la retraite a augmenté de deux points de 2014 à 2021 (de 14 % à 16 %) du fait d'une

augmentation des inactifs sans retraite, la part des chômeurs restant stable. Depuis 2014, la part des retraités a baissé de 8 points,

alors que celle des seniors en emploi a nettement augmenté (+6 points). Cette évolution est imputable au report de l'âge légal de 60 à 62 ans et à l'allongement de la durée de cotisation. Entre 2014 et 2021, la part de personnes ni en emploi ni en retraite a particulièrement

augmenté entre 60 et 62 ans et entre 65 et 67 ans,

En matière d'employabilité des seniors, la France fait moins bien que l'Allemagne surtout au-delà de 60 ans.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Le passage à 64 ans devrait accentuer le nombre de seniors retardant la liquidation de retraite malgré l'absence de travail. Pour atténuer cet effet, un effort important devra être consenti pour

améliorer le taux d'emploi et adapter les conditions de travail afin de les rendre compatibles avec les besoins et les attentes de salariés plus âgés.

LE COIN DE LA SANTÉ

À LA RECHERCHE DES MÉDECINS TRAITANTS

10 % de la population française (6,7 millions de personnes) ne disposent pas, selon les données fournies par la CNAM, de médecin traitant. Ce chiffre est sans nul doute sous-évalué car des médecins ferment leur cabinet tout en restant inscrits à l'ordre. Ainsi, dans les fichiers de l'Assurance maladie, leurs patients peuvent toujours avoir un médecin traitant bien que ce dernier n'exerce plus. Par ailleurs, des patients ayant déménagé peuvent avoir conservé le médecin traitant de leur précédent lieu d'habitation, faute d'avoir trouvé un nouveau à proximité de leur domicile. Le chiffre réel des patients sans médecin traitant serait ainsi certainement plus proche des 10 millions. Cette situation n'est pas sans conséquence sanitaire et financière. Faute de médecin traitant, des patients peuvent être amenés à ne pas se faire soigner ou à négliger la prévention. Ils sont aussi potentiellement soumis à des remboursements moindres de la part de la Sécurité sociale. Au lieu d'être remboursé à 70 %, la consultation ne l'est plus qu'à 30 % par l'Assurance maladie. Par ailleurs, l'absence de médecins traitants accentue la saturation des services d'urgence. L'absence de médecins traitants est encore plus préoccupante quand elle concerne les personnes souffrant

d'une affection de longue durée (ALD). Le nombre de personnes dans cette situation est passé de 510 000 fin 2018 à 714 000 fin 2022, et pourrait atteindre 800 000 fin 2023. Les personnes en ALD sans médecin traitant représentent 10,6 % de la population totale sans médecin traitant et 5,5 % des 13 millions de personnes en ALD.

L'absence de médecins traitants est la conséquence d'un manque de praticiens. En 2022, 65 % des médecins déclarent être amenés à refuser de nouveaux patients comme médecin traitant. Ils étaient 53 % en 2019. Les praticiens sont de plus en plus nombreux à refuser leur inscription en médecin référent de la part de nouveaux patients. Près de 80 % des médecins généralistes libéraux jugent, selon la DREES, en 2023, l'offre de médecine générale insuffisante dans leur zone d'exercice. Ils étaient 67 % à le penser en 2019. La proportion de médecins amenés à suivre moins régulièrement certains de leurs patients est passée de 40 % en 2019 à 44 % en 2022. Les médecins de moins de 50 ans, ceux qui ont un volume d'activité élevé, exerçant en groupe ou encore ceux qui travaillent dans les déserts médicaux adaptent davantage leurs pratiques.

Le Président de la République s'est engagé à résoudre le problème des médecins traitants pour les patients en ALD. Cet engagement devrait être étendu à tous les patients. À cette fin, l'Assurance maladie devrait communiquer les médecins acceptant de nouveaux patients et fixer des objectifs, par territoire, à chacun d'entre eux. Les patients sont aujourd'hui condamnés à réaliser de nombreux appels pour trouver un médecin traitant, ce qui n'est pas en soi acceptable.

Développement des communautés professionnelles de santé

Début 2022, un médecin généraliste sur trois fait partie d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) en fonctionnement ou en projet. Instituées par la loi de modernisation du système de santé de 2016, les CPTS regroupent des professionnels de premier ou de second recours, mais aussi hospitaliers, médico-sociaux et sociaux afin de répondre aux besoins de santé spécifiques de la population dans un territoire donné. L'exercice au sein d'une CPTS est en rapide progression. 20 % des médecins généralistes libéraux déclarent faire partie d'une CPTS en fonctionnement, alors qu'ils n'étaient que 7 % début 2019. 12 % des médecins généralistes indiquent faire partie d'une CPTS au stade de projet en 2022 et 14 % déclarent qu'ils souhaiteraient en faire partie. Les médecins généralistes qui exercent

au sein de CPTS sont plus souvent des femmes, des médecins exerçant en groupe ou dans des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). La proportion la plus élevée de médecins en CPTS se retrouve dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (29 %) et dans les Pays de la Loire (27 %).

Quatre généralistes sur dix ont un avis positif sur le dispositif. 13 % considèrent que les CPTS représentent un mode d'organisation incontournable dans les années à venir.

Peu d'assistants médicaux auprès des médecins généralistes

Début 2022, seulement 5 % des médecins généralistes interrogés indiquent avoir un assistant médical qui les aide dans leurs activités. Les praticiens hommes sont plus nombreux dans ce cas (6 %, contre 3 % des femmes). Les médecins exerçant en maisons de santé pluriprofessionnelles tout comme ceux appartenant à une communauté professionnelle territoriale de santé sont également plus nombreux à exercer avec un assistant médical (12 % dans les deux cas). Par ailleurs, 5 % des médecins généralistes n'ont pas d'assistant médical mais indiquent travailler avec un autre professionnel de santé non-médecin qui les assiste dans leur pratique comme, par exemple, un infirmier salarié.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

LES FEMMES, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE

Les femmes ont-elles des attitudes et des comportements différents des hommes en matière d'épargne ? Leurs éventuelles distinctions sont-elles liées au genre ou trouvent-elles leurs sources ailleurs ?

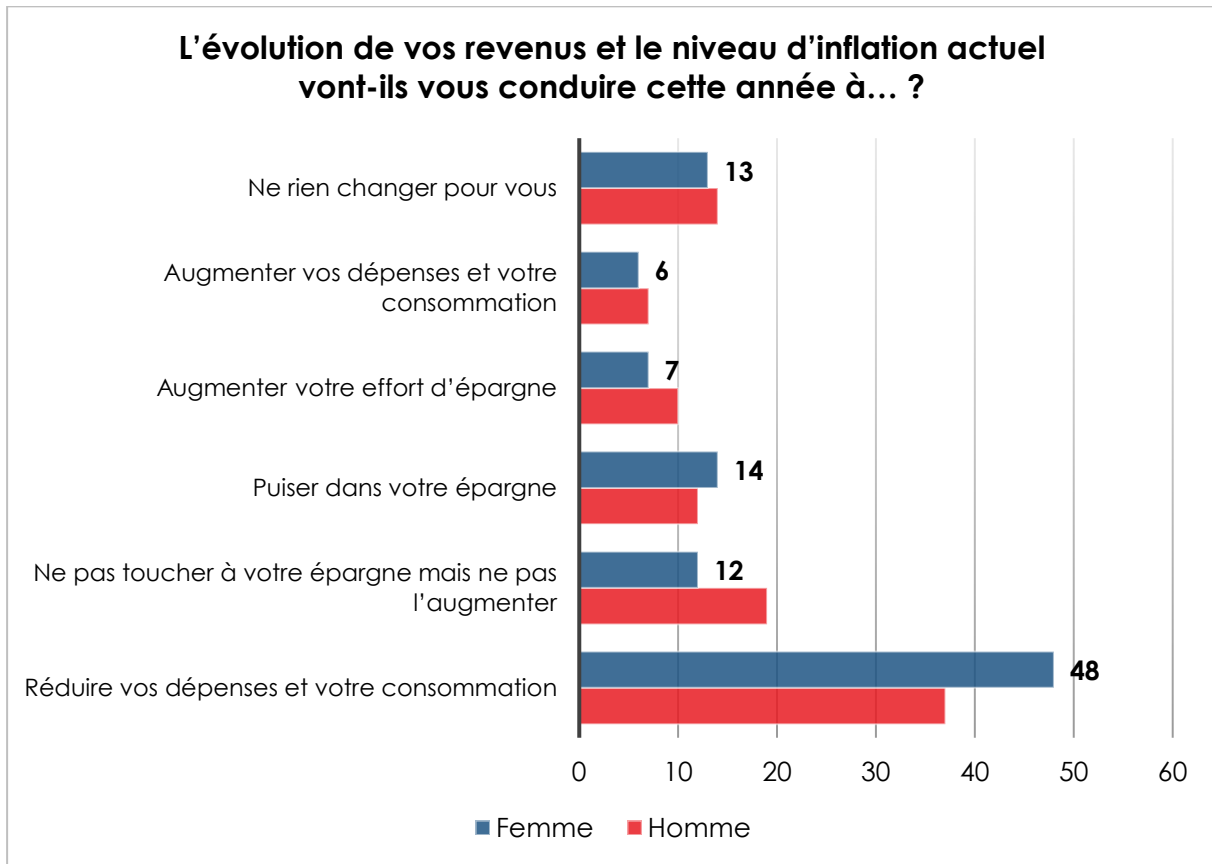
[L'enquête 2023 d'AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA - CERCLE DE L'ÉPARGNE « les Français, l'épargne et la retraite »](#)¹ met en évidence les effets des divergences de parcours au cours de la vie active des femmes et des hommes sur leur approche de l'épargne et de la retraite.

LES FEMMES FACE À L'INFLATION : DES ÉCONOMIES AVANT TOUT

Les femmes comme les hommes estiment que l'inflation diminue leur pouvoir d'achat et la valeur de leur patrimoine. En revanche, face à la hausse des prix, leurs réactions diffèrent. 48 % des femmes privilégient la réduction des dépenses contre 34 % des hommes. Elles sont également un peu plus nombreuses à vouloir puiser dans leur épargne que les hommes même si cette attitude est minoritaire (14 et 12 %).

¹ Enquête conduite par le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) à la demande d'AG2R LA MONDIALE, d'Amphitéa et du Cercle de l'Épargne, a conduit une étude sur les Français, l'épargne et la retraite. L'enquête a été réalisée sur Internet du 20 au 22 février 2023 auprès d'un échantillon de 1 011 personnes représentatif de

la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

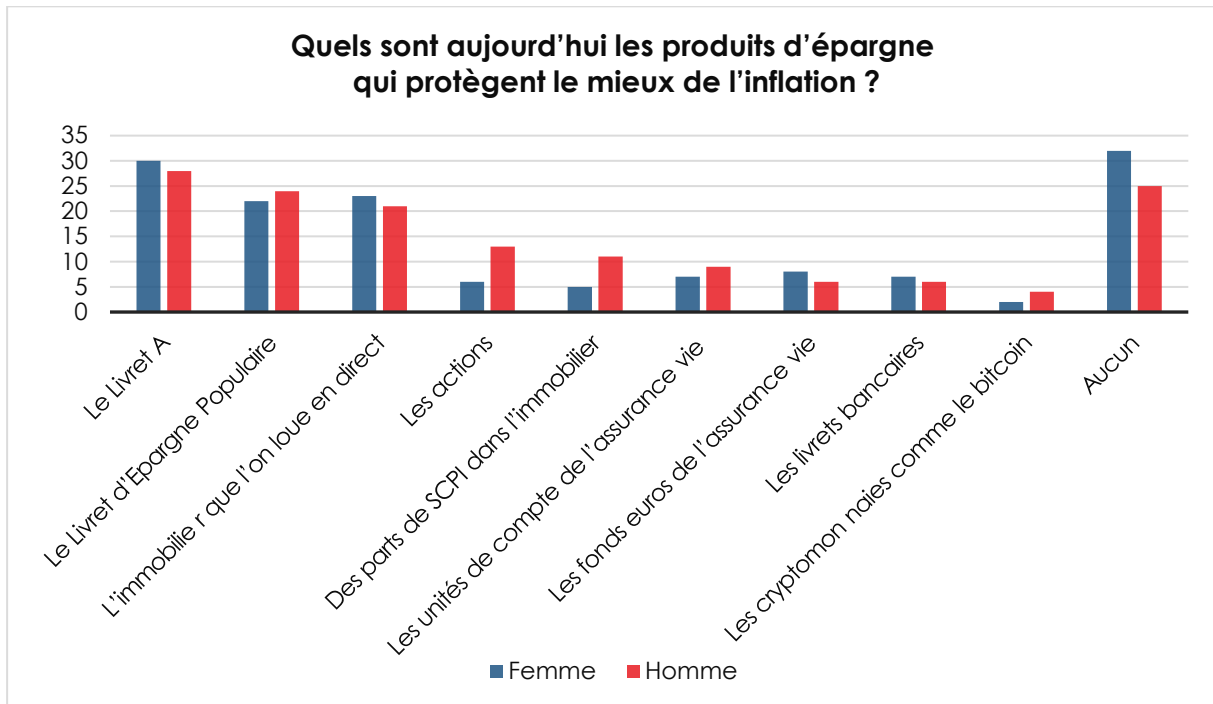


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Ces différences sont liées au fait que les femmes sont traditionnellement plus nombreuses à gérer le budget du quotidien qui est plus exposé à l'augmentation des prix (produits alimentaires en particulier). Par ailleurs, leurs revenus sont, en moyenne, plus faibles que ceux des hommes, ce qui les contraint, face à la montée des prix, à réaliser des

arbitrages au niveau des dépenses de manière plus importante que les hommes.

Les femmes, davantage que les hommes, estiment que le Livret A est le produit le plus protecteur face à l'inflation (30%), le LEP et l'immobilier suivent avec peu de différences avec les hommes.

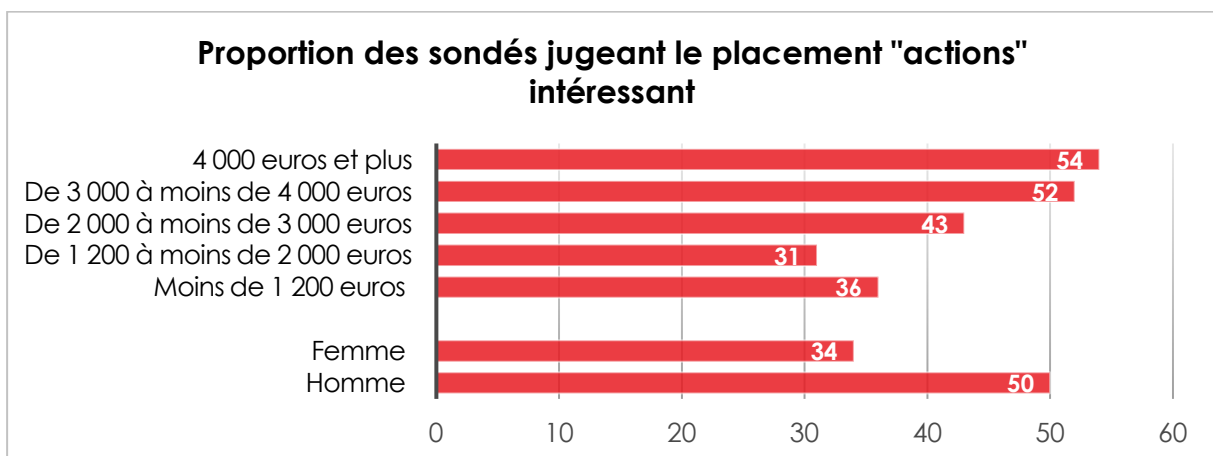


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

ÉPARGNE SANS RISQUE POUR LES FEMMES, UNE QUESTION AVANT TOUT DE REVENUS

Les femmes épargnent plus par précaution que les hommes qui préfèrent investir à long terme. Elles déclarent avoir moins d'appétence que les hommes pour les actions. 50 % des hommes estiment que les

actions sont intéressantes contre 34 % des femmes. Cet écart s'explique avant tout par les écarts de revenus. Les personnes gagnant moins de 2 000 euros par mois ne sont que 31 % à juger les actions intéressantes. Au-delà de 4 000 euros, ils sont 54 %.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

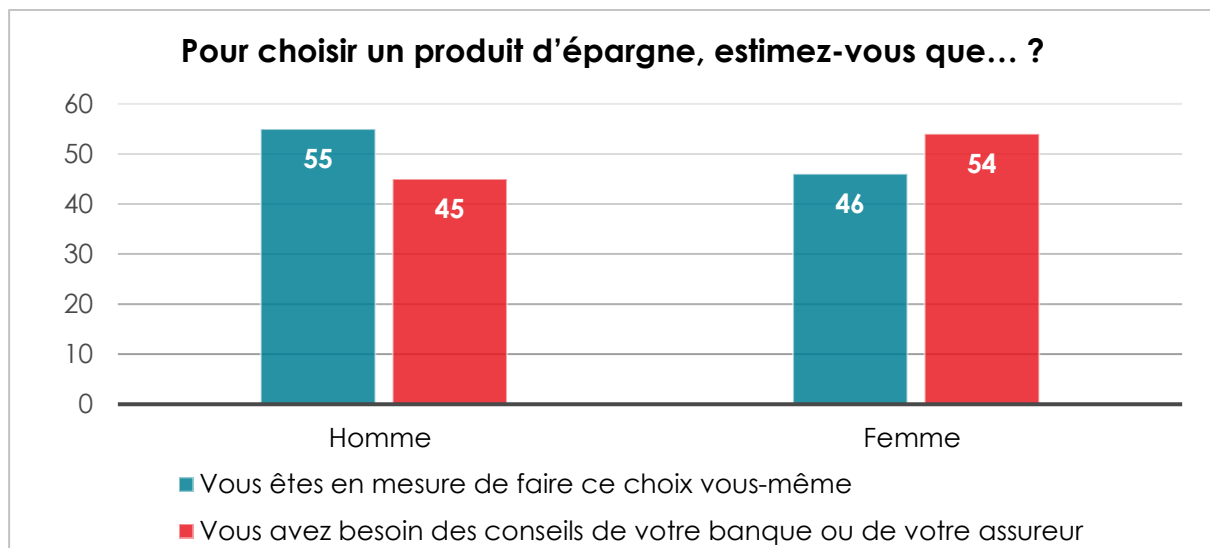
Cette plus grande aversion au risque des femmes se retrouve dans les données récemment publiées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Sur 1,4 million d'investisseurs actifs en 2022, seulement 430 000 femmes ont été recensées. Par ailleurs, ces dernières, toutes tranches d'âges confondues, ont été à l'origine d'un nombre plus faible de transactions.

En matière d'immobilier, il y a, en revanche, peu de différences d'appréciation. 61 % des hommes

et 60 % des femmes jugent ce placement intéressant.

LES HOMMES MOINS ENCLINS QUE LES FEMMES À SE FAIRE CONSEILLER

Sur le choix d'un produit d'épargne, 55 % des hommes se disent aptes à choisir seuls leurs produits d'épargne contre 46 % des femmes. Cet écart de neuf points ne s'explique pas totalement par celui des revenus. Les hommes s'estiment à tort ou à raison, plus fréquemment que les femmes, avoir une bonne connaissance des produits financiers.

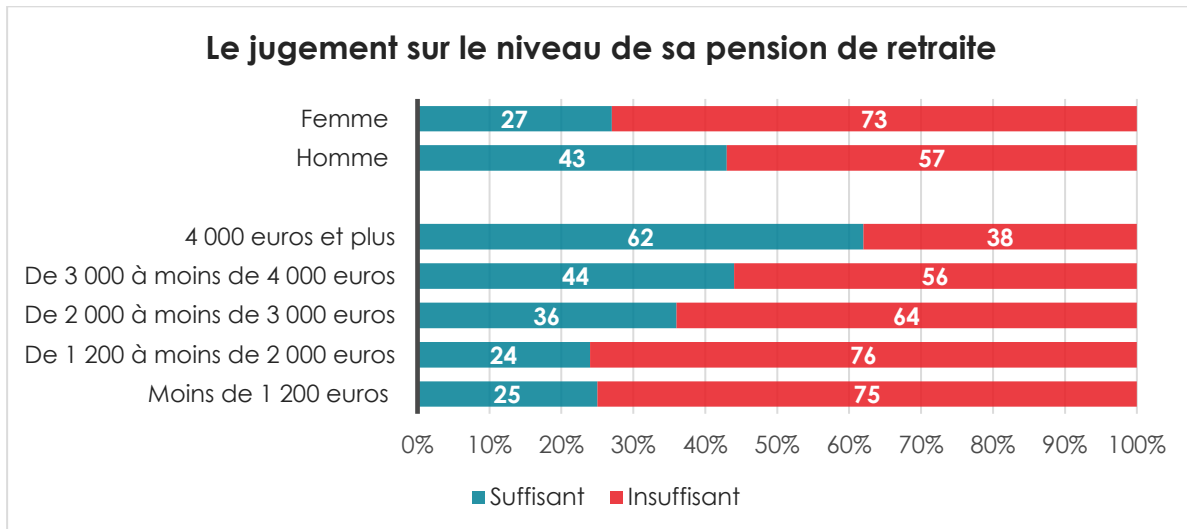


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LES FEMMES PLUS INQUIÈTES QUE LES HOMMES EN MATIÈRE DE RETRAITE

73 % des femmes jugent que leurs pensions sont ou seront insuffisantes contre 57 % des hommes. Le lien avec les revenus est net. 75 % des Français à revenus modestes

pensent que leurs pensions sont ou seront insuffisantes, contre 38 % pour ceux qui gagnent plus de 4 000 euros par mois. Le faible niveau des pensions des femmes explique cette différence. L'écart de pensions entre les hommes est, avant réversion, de 40 %.

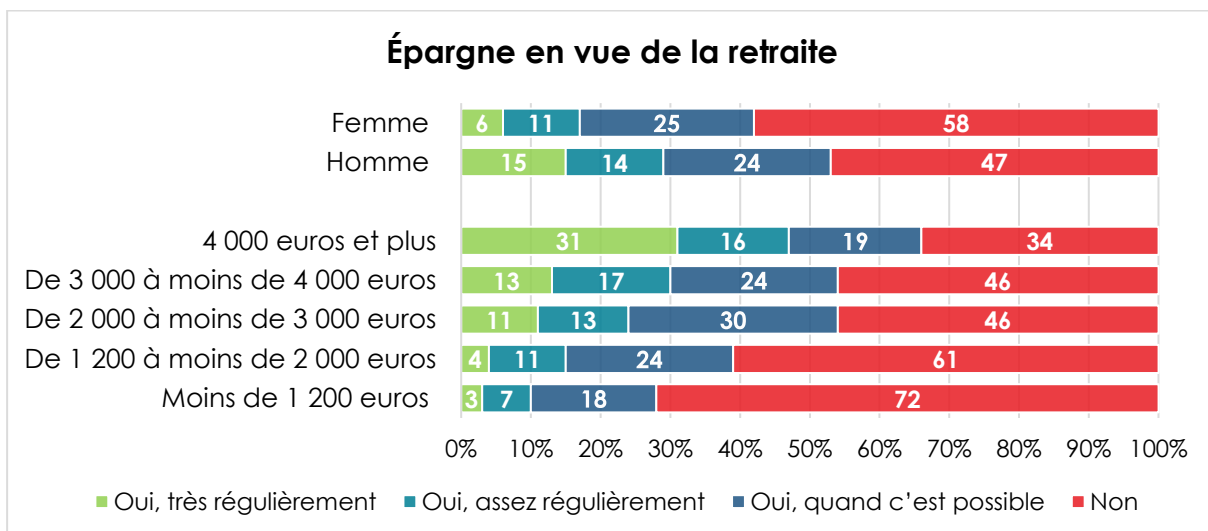


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LES FEMMES ÉPARGNENT MOINS QUE LES HOMMES POUR LEUR RETRAITE

Si les femmes sont plus inquiètes que les hommes concernant leur niveau de vie à la retraite, elles épargnent moins à cette fin que ces derniers, respectivement 42 % et 53 %. Les femmes éprouvent plus de difficultés que les hommes à mettre

de l'argent de côté, en particulier en vue d'une perspective lointaine, car leurs revenus sont, en règle générale, plus faibles. De manière globale, 63 % des personnes qui gagnent plus de 4 000 euros par mois épargnent en vue de leur retraite, contre 35 % de ceux qui gagnent moins de 2 000 euros.

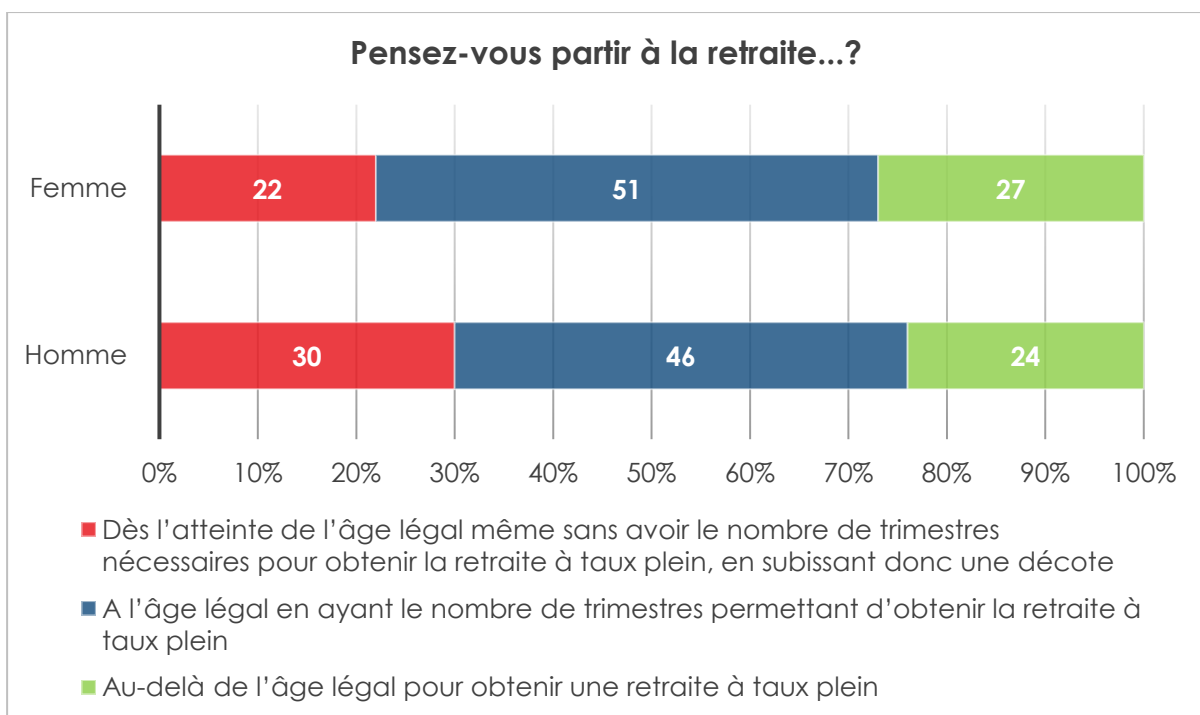


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LES FEMMES PRÊTES À PARTIR PLUS TARD QUE LES HOMMES À LA RETRAITE

En 2021, les femmes liquident leurs droits à la retraite en moyenne 10 mois après les hommes, à 63 ans (contre 62 ans et 2 mois pour les hommes). Les femmes sont plus nombreuses à vouloir atteindre l'âge permettant d'obtenir la

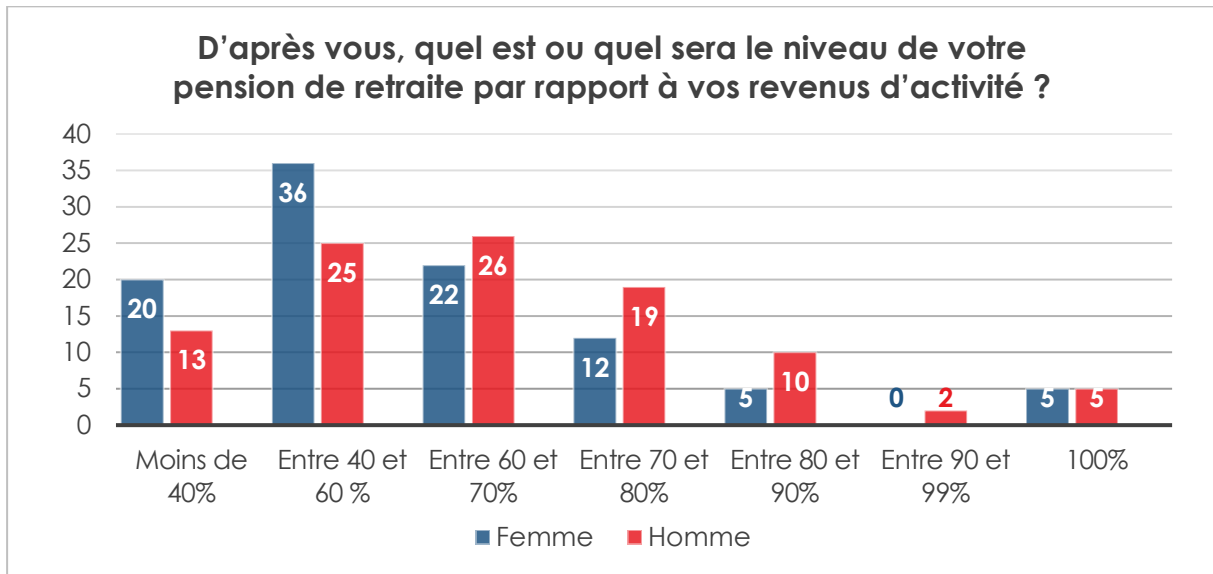
retraite à taux plein (51 % contre 46 %) quand, au contraire, les hommes sont plus nombreux à supporter une décote (30 % contre 22 %). Du fait de carrières pouvant être davantage marquées par des interruptions, les femmes sont contraintes d'aller au-delà de l'âge légal pour une retraite à taux plein.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Cette attitude est également dictée par des considérations financières. Les femmes sont plus nombreuses à penser qu'elles obtiendront une petite pension :

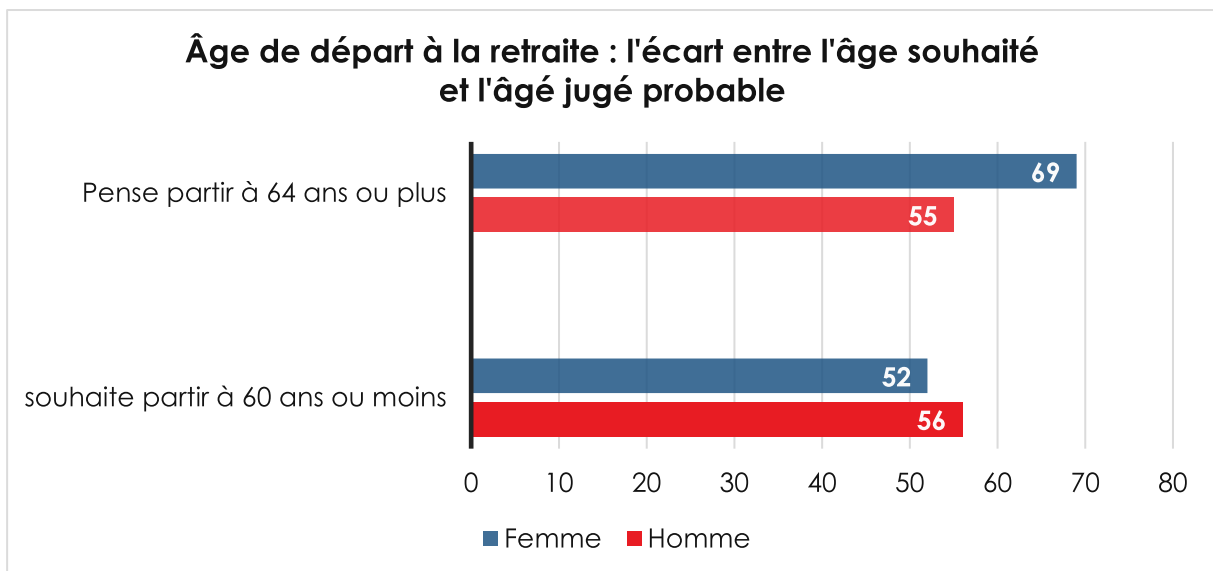
20 % pensent avoir à la retraite moins de 40 % de leurs derniers revenus d'activité, contre 13 % des hommes ; 56 % pensent avoir moins de 60 % contre 38 % des hommes.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Les femmes souhaitent partir plus tard à la retraite que les hommes. Ces derniers sont 56 % à souhaiter partir à 60 ans ou avant contre 52 % des femmes. 69 % des femmes

pensent qu'elles devront attendre 64 ans voire davantage pour liquider leurs droits à la retraite, contre 55 % des hommes.



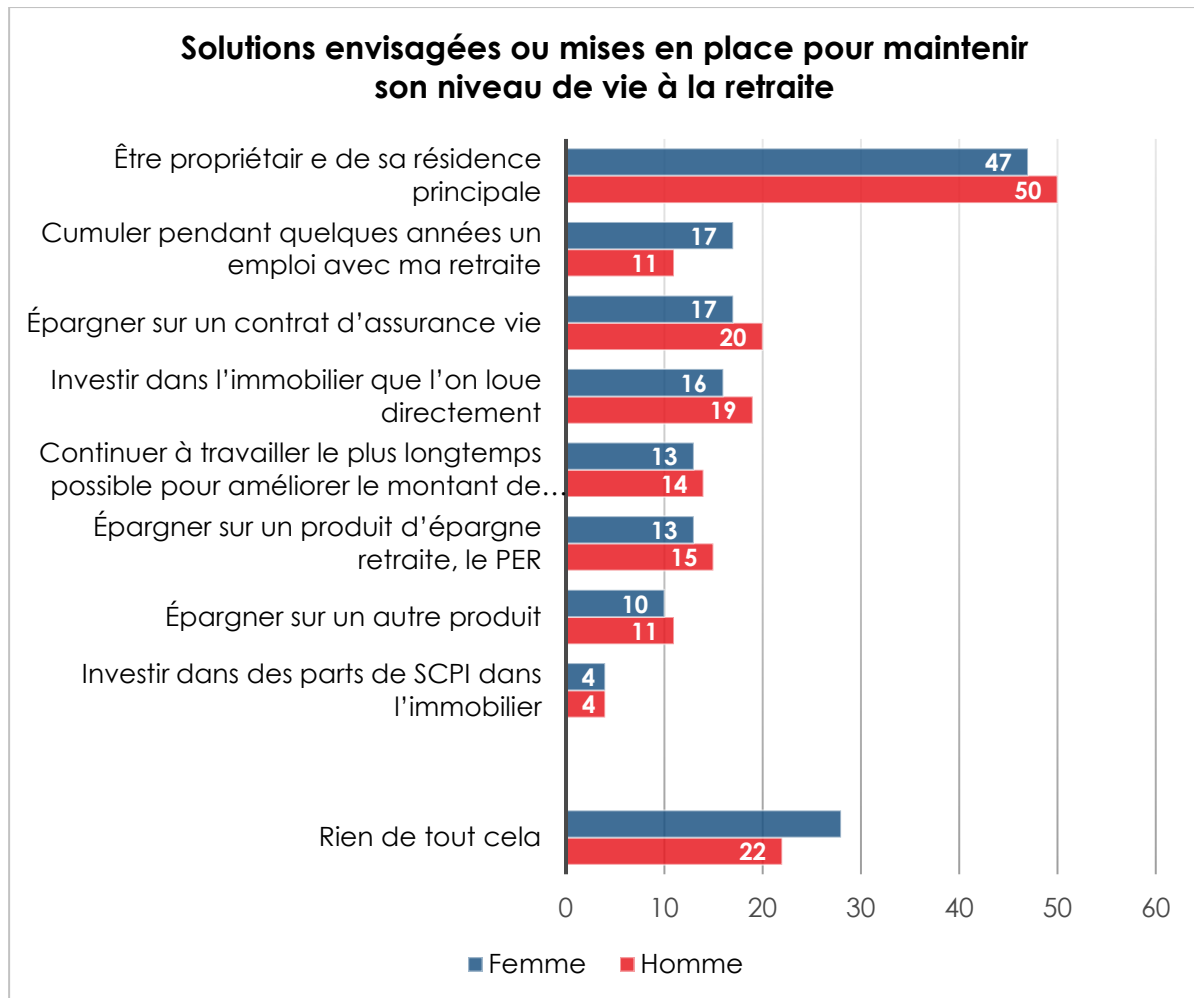
Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Pour améliorer leur niveau de vie, les femmes comptent plus que les hommes sur le travail. Elles sont plus

nombreuses à penser effectuer un cumul emploi/retraite pour améliorer leurs pensions (17 %

contre 11 %). Pour les produits d'épargne permettant d'améliorer le niveau de vie à la retraite, il y a peu de différences avec les hommes. Elles placent l'immobilier, l'assurance vie et le Plan d'Épargne

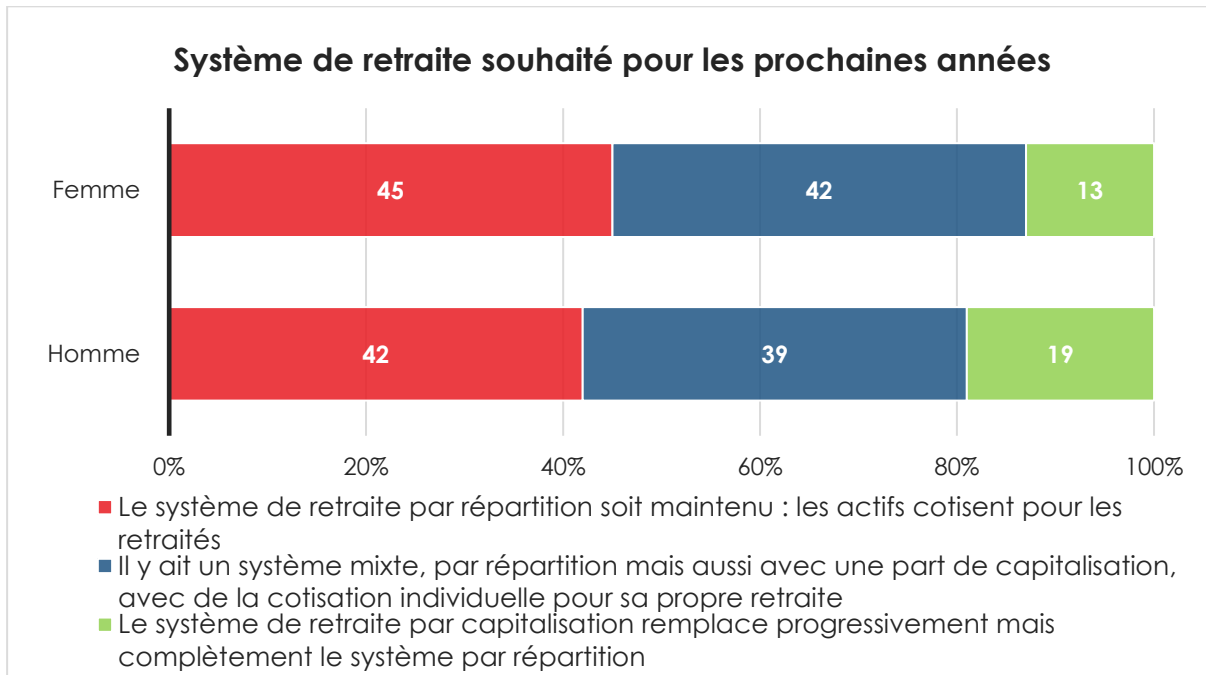
Retraite en tête. Elles sont néanmoins plus nombreuses que les hommes à estimer qu'aucune solution ne permet réellement d'améliorer le niveau de vie à la retraite (28 % contre 22 %).



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Les femmes comptent un peu plus sur la répartition en matière de retraite, les hommes étant plus favorables à des systèmes intégrant

la capitalisation (58 % pour les hommes, contre 55 % pour les femmes).



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

*

L'épargne et la retraite sont-elles genrées ou obéissent-elles avant tout à des considérations de revenus ? Entre les hommes et les femmes, en matière d'épargne comme de retraite, la première des inégalités est celle des revenus. Même si les écarts se réduisent, le niveau de rémunération des femmes reste inférieur à celui des hommes, ce qui induit des pensions plus faibles et des facultés d'épargne moindres. Avant réversion, les pensions des femmes sont 40 % inférieures à celles des hommes. Le chemin vers la parité sera long. Il en résulte un fort niveau d'inquiétude qui ne peut pas être amoindri par un recours à l'épargne retraite, faute de disposer de

revenus suffisants. Les femmes, dont le taux d'activité a fortement progressé depuis les années 1970, sont confrontées, plus que les hommes, au temps partiel subi et aux contrats précaires. Elles demeurent sous-représentées parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (43 % en 2020 selon l'INSEE). Ces différences de parcours expliquent, en plus des inégalités salariales théoriquement et juridiquement interdites les écarts de revenus.

Cette faiblesse de revenus et des facteurs plus sociologiques expliquent également pourquoi les femmes privilégient les produits d'épargne de taux à faibles risques

et à rendement faible sur longue période. Dans les ménages, fréquemment, les questions financières et patrimoniales demeurent l'apanage des hommes. Si dans les jeunes générations des progrès sont, en la matière,

constatés, des efforts restent à réaliser. L'Éducation Nationale pourrait jouer un rôle en la matière en prévoyant dans le secondaire des cours sur l'épargne et la gestion.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	Avril 2023 : -4,8039 milliards d'euros Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 : -17,205 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +9,559 milliards d'euros Encours : 505,675 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	3,00 % Plafond 22 950 euros	Avril 2023 : +2,33 milliards d'euros Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 : +22,04 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +27,23 milliards d'euros Encours : 397,4 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	3,00 % Plafond 12 000 euros	Avril 2023 : +1,15 milliard d'euros Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 : +6,86 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +6,26 milliards d'euros Encours : 141,1 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	2,00 % Pour les PEL ouverts À compter du 01/01/2023 Plafond 61 200 euros	Avril 2023 : -2,607 milliards d'euros Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 : -12,631 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : -8,233 milliards d'euros Encours : 270,463 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	2 % Plafond 15 300 euros	Avril 2023 : +187 millions d'euros Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 : +991 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : +1,511 milliard d'euros Encours : 34,131 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros	Avril 2023 : +4 millions d'euros Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 : -174 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : -435 millions d'euros Encours : 4,788 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	6,1 % À compter du 1 ^{er} /02/2023 Plafond : 7 700 euros	Avril 2023 : +457 millions d'euros Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 : +7,732 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 9,530 milliards d'euros Encours : 55,599 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,50 % (Mars 2022) Pas de plafond légal	Avril 2023 : -2,140 milliards d'euros Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 : -11,559 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 12,363 milliards d'euros Encours : 216,194 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (Déc. 2022) : 5,199 millions Encours (Déc. 2022) : 100,99 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (Déc. 2022) : 108 620 Encours (Déc. 2022) : 2,4 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros (en 2022) UC (en 2022)	+2 % -5 %	Avril 2023 : +1,3 milliard d'euros Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 : 4,1 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 14,3 milliards d'euros Encours : 1 893 milliards d'euros
SCPI 2022 2021	4,53 % 4,45 %	Évolution sur l'année 2022 : +10,20 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +7,37 milliards d'euros Encours : 89,61 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

		Résultats – mai 2023
CAC40	30 décembre 2022	6 471,31
	31 mai 2023	7 098,70
	Évolution en mai 2023	-3,63 %
	Évolution sur 12 mois	+10,00 %
DAXX	30 décembre 2022	13 923,59
	31 mai 2023	15 664,89
	Évolution en mai 2023	+0,33 %
	Évolution sur 12 mois	+9,66 %
Footsie	30 décembre 2022	7 451,74
	31 mai 2023	7 448,02
	Évolution en mai 2023	-4,09 %
	Évolution sur 12 mois	-2,01 %
Eurostoxx	30 décembre 2022	3 792,28
	31 mai 2023	4 218,04
	Évolution en mai 2023	-3,24 %
	Évolution sur 12 mois	+12,20 %
Dow Jones	30 décembre 2022	33 147,25
	31 mai 2023	32 908,27
	Évolution en mai 2023	-3,365 %
	Évolution sur 12 mois	+0,29 %
Nasdaq	30 décembre 2022	10 466,48
	31 mai 2023	14 254,09
	Évolution en mai 2023	+5,92 %
	Évolution sur 12 mois	+7,84 %
S&P 500	30 décembre 2022	3 839,50
	31 mai 2023	4 179,83
	Évolution en mai 2023	+0,29 %
	Évolution sur 12 mois	+1,92 %
Nikkei	30 décembre 2022	26 094,50
	31 mai 2023	30 887,88
	Évolution en mai 2023	+5,93 %
	Évolution sur 12 mois	+13,23 %
Shanghai Composite	30 décembre 2022	3 089,26
	31 mai 2023	3 204,56
	Évolution en mai 2023	-3,57 %
	Évolution sur 12 mois	+0,57 %
Euro/dollar	30 décembre 2022	1.0697
	31 mai 2023	1.0657
	Évolution en mai 2023	-3,13 %
	Évolution sur 12 mois	-0,69 %
Once d'or en dollars	30 décembre 2022	1 815,38
	31 mai 2023	1 968,35
	Évolution en mai 2023	-2,37 %
	Évolution sur 12 mois	+7,15 %
Pétrole Baril Brent En dollars	30 décembre 2022	84,08
	31 mai 2023	72,78
	Évolution en mai 2023	-3,85 %
	Évolution sur 12 mois	-40,84 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans Au 31 décembre 2022 Au 31 mai 2023	+3,106 % +2,851 %
Taux du Bund à 10 ans Au 31 décembre 2022 Au 31 mai 2023	+2,564 % +2,283 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 31 décembre 2022 Au 31 mai 2023	+3,884 % +3,667 %
Taux de l'Euribor au 31 mai 2023 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	3,211 % 3,463 % 3,746 % 3,939 %
Crédit immobilier <i>Tendance sur un mois</i> (Taux moyen du marché - source Empruntis au 31 mai 2023) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans	En hausse 3,10 % 3,30 % 3,40 % 3,50 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1^{er} juin 2023 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,99 % 3,34 % 3,51 % 3,35 % 3,50 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables en mai 2023 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	3,99 % 4,45 % 4,68 % 4,47 % 4,67 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1 ^{er} juillet 2022 Revalorisation de 0,8 % au 1^{er} janvier 2023	Minimum contributif : 713,16 euros par mois (7 831,24 euros par an) au 1^{er} janvier 2023 Maximum pension de base : 20 568 euros par an
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,3498 euro au 1 ^{er} nov. 2022	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,51621 euro au 1 ^{er} jan. 2023	
Indépendants	Valeur du point : 1,280 euro au 1 ^{er} jan. 2023	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,59 euros	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 961,08 euros par mois pour les personnes seules et à 1 492,08 euros pour les couples au 1^{er} janvier 2023 . De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 11 533,02 euros par an pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 17 905,06 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1^{er} janvier 2023 de 0,8 % soit à 662,70 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 485,125 euros . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	Plafond de ressources trimestriel est de 2 662,6725 euros au 1 ^{er} janvier 2023, soit 887,5575 euros par mois.
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 23 441,60 euros au 1 ^{er} janvier 2023. Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 37 506,56 euros .	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2020 : Tous régimes confondus Pour les hommes Pour les femmes	Droits directs (y compris majoration pour enfants) : 1 510 euros 1 931 euros 1 154 euros	Avec droits dérivés : 1 654 euros 1 955 euros 1 401 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE. Il est présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercleredelegpargne.fr

